



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsas.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

19ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 21 Janvier 2021** SE-UNSA 974

Bonjour,

Ce sera la dernière lettre hebdo de cette année civile la prochain fin janvier 2021. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et de bonnes vacances malgré une pandémie toujours active.

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2021**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-Rémunérations : qu'est-ce qui change en 2021 ?
- 5- Date de versement Salaires et PENSIONS
- 6-Changer de métier, évoluer : je me prépare
- 7-Concours 2021 : respect des calendriers et des exigences sanitaires
- 8-Portrait-robot des remplaçants du second degré
- 9-II faut arrêter de tout changer tous les quatre matins »

1-Actualités

Mouvement inter 2021

Vous avez la possibilité de **consulter votre barème retenu** par l'administration sur **Siam du 12 au 25 janvier 2021**. La **date limite de contestation est fixée au 25 janvier 18h00**, demande à formuler par mail (mouvement2d2021@ac-reunion.fr) en joignant l'annexe 7 de la circulaire, à [télécharger ici](#)

L'affichage des barèmes définitifs est prévu le 28 janvier 2021.

Attention :

-Pour toute **demande tardive de participation au mouvement, d'annulation ou de modification** de votre demande, vous avez jusqu'au **vendredi 12 février 2021** pour l'adresser à la DGRH du ministère (Bureau B2)

Exercer hors de France : les recrutements AEFÉ des personnels résidents débutent !

La campagne de recrutements des personnels résidents, réalisée par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), a commencée le 18 décembre 2020 et s'échelonne jusqu'au mars.

Nature des postes offerts

Les postes de résidents sont essentiellement des postes d'enseignants des premier et second degrés ayant exercé au moins deux ans en qualité de titulaires en France.

Conditions de contrat, conditions de vie

Le contrat de résident est un contrat de 3 ans, avec une période de disponibilité de 3 mois en début de contrat avant de basculer sur le détachement en tant que résident. Le détachement permet à chaque collègue de continuer à bénéficier de son avancement et à cotiser pour la retraite dans les mêmes conditions qu'en France.

En tant que résident, il est possible de bénéficier de l'ISVL (indemnité spécifique de vie locale) dont le montant diffère en fonction du pays. Pour les personnels ayant des enfants, il est aussi possible de bénéficier de l'AF (avantage familial) qui couvre le montant des frais de scolarité en établissement.

Vous envisagez de candidater ? Alors dès aujourd'hui demandez l'accompagnement *Mobilité internationale* du SE-Unsa Hors de France en complétant le formulaire !

[Exercer Hors de France, je demande l'accompagnement du SE-Unsa](#)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la section Hors de France du SE-Unsa hdf@se-uns.org

COVID : les nouvelles mesures

Pour les retours de Métropole OU d'ailleurs

- **Septaine fortement recommandée** : le rectorat souhaite que ses agents respectent ce dispositif. Les collègues concernés doivent se rapprocher de leur supérieur hiérarchique afin de l'informer de leur septaine (si elle empiète sur la rentrée de janvier) – **Attention** : des justificatifs pourront être demandés (billets d'avion, carte d'embarquement etc)

- **Distanciel** : les collègues concernés seront alors placés en cours en distanciel pour 7 jours à partir de leur arrivée sur l'académie de la REUNION

- **Journée de carence** : elle ne sera pas mise en place puisque le collègue continue à travailler en distanciel –

Pour ceux qui sont positifs OU contact

- Informer votre hiérarchie du test (si vous êtes contact, c'est l'ARS qui devrait prendre contact avec vous suite à l'investigation menée autour de la personne testée positive)

- Respecter l'isolement

- L'ARS prendra contact avec vous et vous mettra en arrêt maladie

- Pas de jour de carence dans ce cas là

Consulter la FAQ, [ici](#)

Ne restez pas seul et contactez le Se-Unsa pour être accompagné.e dans vos démarches.

2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020

– 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des proposition

3-Au BO-JO

BO n°49 du 24 Décembre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales russes

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature russes - sessions 2021-2022

Note de service du 3-12-2020 (NOR : MENE2033561N) [Consulter le texte](#)

Personnels

Professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master Meef

Cadre de gestion, recrutement et emploi Note de service du 27-11-2020 (NOR : MENH2032667N)

[Consulter le texte](#)

Entretien professionnel des lauréats de la session 2020 de certains concours de recrutement en vue de leur titularisation Modèle d'avis rendu par la commission (NOR : MENH2035943X) [Consulter le texte](#)

BO n°1 du 7 janvier 2021 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales chinoises Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature chinoises

- sessions 2021-2022 Note de service du 3-12-2020 (NOR : MENE2033353N) [Consulter le texte](#)

BO n°2 du 14 janvier 2021 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements secondaire et supérieur

Titres et diplômes Diplôme national des métiers d'art et du design Décret n° 2020-1692 du 22-12-2020 - JO du 26-12-2020 (NOR : ESRS2030945D) [Consulter le texte](#)

Titres et diplômes Diplôme national des métiers d'art et du design Arrêté du 22-12-2020 - JO du 26-12-2020 (NOR : ESRS2031002A) [Consulter le texte](#)

Enseignements primaire et secondaire

Concours général des lycées Organisation : modification Arrêté du 26-11-2020 - JO du 17-12-2020 (NOR : MENE2033827A)

Personnels

Étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique Arrêté du 25-11-2020 - JO du 18-12-2020 (NOR : MENE2032812A) [Consulter le texte](#)

BO n°3 du 21 janvier 2021 [lire l'intégralité du BO](#)

Coronavirus

Poursuite de la continuité pédagogique dans les établissements face à la situation sanitaire

Circulaire du 15-01-2021 (NOR : MENE2101755C) [Consulter le texte](#)

Enseignements primaire et secondaire

Orientations et examens Calendrier 2021 des baccalauréats général et technologique, à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de La Réunion, de la Martinique et de Mayotte Note de service du 31-12-2020 (NOR : MENE2035474N) [Consulter le texte](#)

Baccalauréat général Physique-chimie et de sciences de la vie et la Terre : évaluation des compétences expérimentales - session 2021 Note de service du 7-1-2021 (NOR : MENE2037155N) [Consulter le texte](#)

Baccalauréat technologique Évaluation des compétences expérimentales de la série STL - session 2021 Note de service du 12-1-2021 (NOR : MENE2037156N) [Consulter le texte](#)

Personnels

Personnels de direction Accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement et intégration - rentrée scolaire 2021 Note de service du 28-12-2020 (NOR : MENH2036064N) [Consulter le texte](#)

Personnels de direction Recrutement par liste d'aptitude et titularisation - rentrée scolaire 2021 Note de service du 28-12-2020 (NOR : MENH2035110N) [Consulter le texte](#)

4-Rémunérations : qu'est-ce qui change en 2021 ?

Création du 7e échelon de la hors-classe

Pour les PE, certifiés, Peps, PLP, CPE et PsyEN, le 7e échelon de la hors-classe est créé ainsi qu'un 6e échelon de la classe exceptionnelle pour les CE d'EPS et les PEGC.

C'est la dernière mesure de la revalorisation prévue par l'accord du protocole PPCR(*) de 2015, accord dont l'Unsa était signataire. Cette mesure entre en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

Cette mesure crée un échelon supplémentaire à l'indice 821.

Il y aura reclassement au 1/1/2021 pour tous ceux qui étaient dans l'échelon précédent (6eme : certifiés, CPE, PLP, Psy, Peps et 5 eme PEGC) depuis plus de 3 ans, la promotion étant automatique.

Cela a une incidence sur la classe exceptionnelle. Pour la campagne 2021 2022, selon le cadre réglementaire actuel, seuls les personnels qui seront reclassés au 7e échelon ou qui obtiendraient le 7e échelon dans le cadre de la campagne de promotion 2020 2021 pourront être éligibles au titre du vivier 2.

Prime d'équipement informatique

En février ou mars, les collègues enseignants, PysEN percevront enfin une participation financière de l'employeur à leur équipement informatique. Cette prime d'équipement informatique, d'un montant de 150 euros nets, sera versée chaque année à la même période.

Le SE-Unsa a été entendu pour la prise en compte des PsyEN parmi les bénéficiaires mais il dénonce la mise à l'écart des professeurs documentalistes et CPE renvoyés à une mise à disposition de matériel par les établissements. Les discussions se poursuivent afin qu'ils perçoivent eux-aussi cette somme.

Pour le SE-Unsa, cette prime devra concerner tout le monde et être améliorée, dans un cadre pluriannuel.

Plus de détails : [ICI](#)

Prime d'attractivité

À partir du mois de mai prochain, tous les mois, les personnels enseignants CPE et PsyEN en début de carrière verront leur rémunération augmentée d'une prime d'attractivité pérenne. Cette prime concerne les personnels entre le 2e et le 7e échelon.

Pour le SE-Unsa, ce début de revalorisation doit s'amplifier, dans le cadre d'une montée en charge pluriannuelle, afin de concerner l'ensemble des personnels dans les années à venir. Au gouvernement de faire des propositions et d'investir à la hauteur des besoins.

Voir les montants de la prime d'attractivité : [ICI](#)

Accélération de l'accès à la hors classe

Cette année, les taux de promotions à la hors classe passent de 17 à 18 % soit 1700 possibilités supplémentaires pour accéder à la hors classe.

Dernière tranche de la prime Rep+

Elle est prévue au Budget 2021. Quand et comment ? Alors que l'année scolaire est déjà largement commencée, aucune discussion n'a eu lieu. Le SE-Unsa continue à rappeler au ministre qu'il se doit de tenir ses engagements et vite.

Ajustement à la réévaluation du Smic

Comme chaque année, l'augmentation du Smic implique un ajustement des rémunérations de certains personnels contractuels afin de les aligner sur le salaire minimum. Cette augmentation devrait se traduire par le versement d'une indemnité différentielle pour les contrats en cours et une revalorisation indiciaire de l'indice plancher pour les nouveaux contrats.

Indemnité de fin de contrat

La loi de transformation de la Fonction publique a introduit en 2019 la possibilité d'une indemnité en fin de contrat pour les agents publics. Cela concerne les contrats d'un an maximum signés à partir du 1er janvier. Une démission ou un licenciement qui écourterait le contrat, exclut l'agent du bénéfice de cette indemnité. Le montant de cette indemnité est de 10 % de la rémunération brute globale cumulée sur le contrat. Elle est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

Pour le SE-Unsa, cette indemnité est une première avancée pour lutter contre la précarité. Elle doit inciter les employeurs publics à proposer des contrats plus longs.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille favorablement ces mesures d'amélioration du pouvoir d'achat. Pour autant, les comptes ne sont pas encore soldés et le SE-Unsa continue d'agir auprès du gouvernement pour que d'autres mesures de revalorisation soient actées dans les prochains mois, pour obtenir, par le biais d'une loi de programmation, un légitime rattrapage des rémunérations au bénéfice de tous et une réduction des inégalités, notamment par rapport au reste de la Fonction publique et aussi entre les femmes et les hommes

5-PENSIONS et Salaires dates de versement

Dates de versement salaires et pensions

TRANSMISSION DES FICHIERS
DE RÈGLEMENT DES PAYES 2021

Mois	Date de Valeur
JANVIER	mercredi 27
FEVRIER	mercredi 24
MARS	lundi 29
AVRIL	mercredi 28
MAI	jeudi 27
JUIN	lundi 28
JUILLET	mardi 27
AOUT	jeudi 26
SEPTEMBRE	lundi 27
OCTOBRE	mardi 26
NOVEMBRE	jeudi 25
DECEMBRE	mardi 21

TRANSMISSION DES FICHIERS
DE RÈGLEMENT DES PENSIONS 2021

Mois	Date de Valeur
JANVIER	jeudi 28
FEVRIER	jeudi 25
MARS	mardi 30
AVRIL	jeudi 29
MAI	vendredi 28
JUIN	mardi 29
JUILLET	jeudi 29
AOUT	lundi 30
SEPTEMBRE	mercredi 29
OCTOBRE	jeudi 28
NOVEMBRE	lundi 29
DECEMBRE	jeudi 23

6-Changer de métier, évoluer : je me prépare

***Vous souhaitez changer de métier ou tout simplement évoluer au sein de votre métier actuel ?
Que vous exerciez déjà au sein de l'Éducation nationale ou que vous souhaitiez y entrer, le SE-Unsa est là pour vous accompagner, vous conseiller et vous guider en fonction de votre projet, de vos ambitions et de vos besoins !***

Le projet professionnel est un élément capital dans la carrière, et plus largement dans la vie, de chacun d'entre nous. Au SE-Unsa, nous le savons bien !

Alors, dès aujourd'hui, demandez l'accompagnement *Mobilité professionnelle* du SE-Unsa en complétant [notre formulaire](#) !

***Vous êtes déjà enseignant, CPE ou PsyEN et souhaitez changer de corps ?
Plus largement, vous êtes fonctionnaire cadre A dans la Fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière et vous avez envie de changer de métier ?
Le détachement peut vous permettre de devenir professeur des écoles, enseignant de collège/lycée, de lycée professionnel, CPE ou PsyEN.***

La [note de service](#) définissant le calendrier et les modalités de demande de détachement pour la rentrée 2021, ainsi que le cadre d'accueil en détachement, est parue. **La date limite de dépôt des dossiers est le 11 février 2021.**

Les principes

Les possibilités de détachement sont dépendantes des besoins déterminés en fonction des capacités offertes à l'issue des concours et des mouvements des personnels.

La phase d'examen des candidatures de détachement a pour but de vérifier que les compétences et les connaissances des candidats sont en adéquation avec les fonctions postulées. Un projet mûri et une forte motivation sont également de forts atouts pour voir sa demande acceptée.

Une fois détaché, on bénéficie du principe dit de la « double carrière » et on est affecté en fonction des besoins du service sur tout poste au sein du département (1^{er} degré) ou de l'académie (2^d degré/PsyEN). Il n'est pas possible de participer au mouvement inter durant la période de détachement (exceptés PsyEN EDA).

Pour plus d'infos, [contactez -nous](#) !

7-Concours 2021 : respect des calendriers et des exigences sanitaires

Les concours de recrutement 2020 avaient été considérablement impactés par la situation épidémiologique de notre pays. Pour la session 2021, le ministère a pris les devants afin que les concours se déroulent de la manière « la plus normale possible ». Tenir le calendrier des épreuves aussi bien orales qu'écrites est une priorité ; des consignes sanitaires seront adressées à chaque candidat en même temps que leur convocation.

Pas plus d'une épreuve par jour, port obligatoire du masque pendant toute la durée des épreuves, respect des règles de distanciation, nécessité de se munir d'un sac pour ses déchets, signalement des symptômes : toute infraction à ces obligations fera l'objet d'un rappel pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Un pôle d'accueil spécifique pour les candidats en situation de handicap devrait être mis en place afin de permettre une orientation dédiée de ces candidats vers les salles qui, le cas échéant, auront été réservées pour leur permettre de composer.

Une nouvelle réunion se tiendra en mars si la situation sanitaire appelait de nouvelles adaptations, notamment pour les épreuves d'admission. Le ministère se dit notamment prêt à envisager le recours à la visioconférence pour les candidats ultra-marins.

L'anticipation ministérielle sur l'organisation des concours était attendue. Dans un contexte d'attractivité en berne (on ne connaît pas le nombre d'inscrits aux concours dans le premier degré mais on sait que celles pour les concours du second degré sont en baisse), il est indispensable de tout faire pour que la crise sanitaire ne vienne pas percuter celle des vocations !

8-Portrait-robot des remplaçants du second degré

La direction de l'évaluation, de la performance et de la perspective (DEPP) a publié récemment une note d'information sur les enseignants remplaçants dans les premiers et second degré public. Qui est remplaçant aujourd'hui ?

L'[étude de la DEPP](#) s'intéresse à l'âge des remplaçants, à la proportion femmes/hommes, au type d'affectation qu'ils occupent, ou encore à leur ancienneté.

25 800 enseignants sont remplaçants parmi les 358 000 personnels enseignants titulaires du second degré public.

Cela représente 7,2 % des enseignants, répartis comme suit :

-2,9 % des collègues ont une affectation à l'année,

-1,6 % ont une affectation mixte (affectation à l'année + affectation de courte durée pour compléter)

-2,6 % sont sur des suppléances.

En plus des remplaçants qui effectuent uniquement des suppléances, 10 500 enseignants non-titulaires assurent des missions de remplacement sur 34 000 contractuels.

Qui est remplaçant ?

Pas de différence fondamentale sur la proportion femmes et hommes pour les remplaçants.

En revanche **il y a plus de remplaçants chez les certifiés et profs d'EPS que chez les agrégés et profs de lycée professionnel.**

La proportion de remplaçants a peu évolué depuis 10 ans, elle a atteint son plus bas niveau (4,7%) en 2016/2017 avec la mise en œuvre de la réforme de collège qui a bénéficié de moyens supplémentaires. Les remplaçants sont en proportion plus forte en début de carrière, mais aussi en fin de carrière dans une moindre mesure.

La note d'information s'intéresse à ce phénomène, qui précède parfois la retraite, avec une proportion plus forte d'arrêts de longue durée et de jours d'arrêt en général.

Pour le SE-Unsa, les résultats de cette étude doivent être pris en compte, notamment pour aménager la fin de carrière pour les enseignants.

A noter, **la proportion de remplaçants n'est pas la même selon les disciplines**, plus forte pour les disciplines littéraires (et notamment lettres, philosophie et langues) que pour les disciplines scientifiques ou professionnelles.

Le SE-Unsa continue à porter ses revendications pour améliorer la situation des personnels remplaçants :

-un meilleur accueil au sein des établissements,

-une prise en compte de cette mission difficile dans l'avancement

-une meilleure rémunération, en distinguant une part fixe et une part variable de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).

9-II faut arrêter de tout changer tous les quatre matins »

Une interview du président de l'association disciplinaire des profs de maths, l'APMEP, dans les cahiers pédagogiques

L'étude Timss publiée en décembre 2020 mesure les performances en mathématiques et sciences des élèves de CM1 et de 4^e. La France s'y classe avant-dernière sur quarante-neuf pays. L'analyse de Sébastien Planchenault, président de l'Apmp (Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public).

Comment analysez-vous les résultats de Timss ?

Il n'y a pas de surprise par rapport à ce que l'on a observé dans les dernières enquêtes publiées (PISA 2018 ou Cèdre cette année) qui montraient déjà une fragilité en maths chez les élèves français. Et vu la continuité de la politique actuelle avec ce qui prévaut depuis des années, il n'y a pas de possibilité d'inflexion. Il y a eu une multiplicité de réformes et contreréformes, mais pas de modification majeure dans l'enseignement qui aurait permis un rebond. Le plan Villani-Torossian, comme celui de Jean-Pierre Kahane en 1999, était intéressant, mais si on en a tenu compte, c'est à moyens constants. On reconnaît qu'il y a un problème, sans donner les moyens de le pallier.

Il y a un manque de formation des enseignants de mathématiques à l'accompagnement des élèves. On aborde des notions complexes, notamment le calcul, mais qui paraissent évidentes aux enseignants. Et ce

n'est pas facile d'enseigner un élément sur lequel on ne perçoit pas les difficultés, parce qu'on ne les a pas rencontrées soi-même. C'est aussi une matière pyramidale où les notions s'empilent sur les autres. Quand on rate une marche, comme l'année d'après on ne reprend pas la notion, la marche s'agrandit. Un travail par cycles serait bien plus positif, mais on fait marche arrière aujourd'hui par rapport à la période précédente. Enfin, toutes les études menées en psychologie de l'adolescent et les neurosciences affectives montrent très bien la part des représentations dans les apprentissages, les effets pervers de la perception de l'élève sur un enseignement, qui peut provoquer un blocage. Le fait que l'on dise que les maths ne sont pas accessibles à tout le monde, qu'elles soient une matière élitiste permettant de sélectionner, tout ce discours sur leur difficulté, cela crée une pression sociale sur la discipline. C'est un frein énorme quand un élève est convaincu qu'il ne va pas y arriver.

On a dit que ces résultats tiendraient à la faible connaissance des mathématiques chez les professeurs des écoles...

Le problème des professeurs des écoles, c'est leur manque de confiance en leur capacité à faire. On entend beaucoup qu'ils ont un bagage littéraire et qu'ils seraient donc incapables d'enseigner les maths. Mais on peut aussi avoir fait des études scientifiques et être mauvais enseignant en maths ! La véritable question, c'est le plaisir à enseigner une discipline. Être réconcilié avec une discipline est indispensable pour faire travailler les élèves. Or, on a mis une telle pression sur les professeurs des écoles littéraires qu'on les a convaincus qu'ils ne sont pas capables, et cela les a inhibés. Ils recherchent donc des méthodes clés en mains, à appliquer mécaniquement, parce que « ça marche ». C'est rassurant, mais si ça n'est pas réfléchi, ça peut provoquer des effets pervers.

On vante ainsi la méthode de Singapour, en oubliant que ce n'est pas la même population, pas les mêmes coutumes, que les deux pays n'ont pas la même taille. On oublie aussi de dire que la plupart des théories derrière cette méthode viennent de didacticiens français des maths. Car, si les élèves français ont des difficultés en maths, on a de très bons mathématiciens en France et de très bons didacticiens des maths. Mais la diffusion de la recherche se fait peu, comme pour les autres disciplines. Ça doit passer par la formation.

Peut-on rejeter la faute sur les programmes de 2015, comme on l'a lu également ?

Au contraire, les programmes du cycle 3 de 2015 ont été écrits avec des didacticiens des maths, ça ne se faisait pas auparavant. Et les progressions sont cohérentes, avec un travail par cycle, qui est nécessaire pour les maths en particulier.

Le problème réside plutôt dans l'enchaînement des modifications de programmes et des recommandations quant aux méthodes, avec un sentiment de valse incessante. On en est à un point où les enseignants ne savent plus quels sont les éléments primordiaux. L'acquisition des nouveaux programmes, les changements de pied fréquents, les obligations administratives, tout cela fait que les enseignants n'ont plus de temps pour réfléchir à leur enseignement. Il faut arrêter de tout changer tous les quatre matins pour satisfaire un calendrier politique. On n'est plus sur le temps de l'éducation et des apprentissages, c'est pesant pour le système éducatif. Il manque une véritable réflexion de fond sur ce qu'on attend de l'école pour aboutir à quelque chose de durable.

Concernant les programmes en eux-mêmes, il y a des choses intéressantes à faire. Depuis les maths modernes, on n'a pratiquement pas changé les programmes : est-ce qu'ils ont une cohérence, du sens pour les élèves ? Quels sont vraiment les fondamentaux en maths ? Cette réflexion n'est pas menée. Quant aux programmes du lycée, ils ont été faits en un an, alors qu'il faut du temps, des échanges avec différents partenaires, avec les enseignants de terrain et les chercheurs.

Quelles sont les propositions de l'Apmep ?

Il faut commencer par encourager la formation et reconnaître les compétences professionnelles acquises, même en autoformation. Il faut donner des moyens aux enseignants pour acheter des livres, de la documentation, pas seulement pour acheter du matériel informatique.

Et puis, je ne vais pas dire qu'on ne voudrait pas avoir plus d'heures pour les mathématiques, mais en fait, le plus important, c'est d'avoir moins d'élèves et plus de temps pour mieux traiter les notions. Moins d'élèves parce que la massification de l'enseignement a abouti à ce qu'on ait un public très varié dans les classes. Ce qu'on demande aux enseignants de faire avec des élèves aux profils si différents, c'est mission impossible s'ils sont trente en classe. Et il faudrait avoir moins de notions au programme mais les travailler en profondeur. Il faut une véritable démocratisation. Mais aujourd'hui, la spécialité « mathématiques » en lycée est choisie statistiquement par des garçons, de familles aisées, scolarisés en centre-ville.

Qu'est-ce qu'on veut pour les élèves ? Qu'ils soient des encyclopédies ou des élèves performants, qui prennent plaisir à faire des maths, qui ont acquis durablement les notions ? Est-ce que la forme scolaire telle qu'on la pratique aujourd'hui en France permet de faire des maths et d'y réussir ?

Pour sa part, l'APMEP a lancé avec l'ensemble des IREM (instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) et la CFEM (commission française pour l'enseignement des mathématiques) un travail sur l'enseignement des mathématiques au XXI^e siècle.